Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026431-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-31

Délibération : COMMISSION CCAS

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

COMMISSION CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15 relatifs à la composition et à la nomination des membres du CCAS ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2026 fixant le nombre total de membres du Conseil d'administration du CCAS, dans le respect du principe de parité entre membres élus et membres nommés,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les candidatures reçues,

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS doit comprendre un nombre égal de membres élus et de membres nommés par le Maire ;
Considérant que les personnes nommées doivent participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et représenter les catégories d'associations prévues par la loi (insertion, familles, retraités, handicap) ;
Considérant que les candidatures proposées répondent aux critères légaux ;
Considérant qu'il appartient au Maire de procéder à la nomination des membres non élus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, NOMME les membres suivants :

Daniel JEGOU, Jean-Yves GUEZOU, Dominique SAVIDANT, Claudine NAOUR.

Le Maire,

Daniel ROPERS